

AFFAIRE N° 44. - Participation de la Commune aux frais de création de réseaux d'égouts dans les rues Jules Auber et Jean Chatel.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Messieurs HA-KOUN et INGAR devaient construire dans les rues Jules Auber et Jean Chatel des immeubles comportant des fosses septiques. Il a été cependant demandé aux intéressés compte tenu du fait que l'installation d'égouts devait se faire à brève échéance dans ces rues, d'installer à leurs frais et à la place des fosses septiques, des collecteurs d'égout qui serviraient aux riverains des rues précitées. La Municipalité devait, en revanche, participer à ces frais de branchement en remboursant à Monsieur HA-KOUN et INGAR la différence entre le coût de l'installation de ces collecteurs d'égouts et celui de la construction des fosses septiques prévues à l'origine.

La participation communale représentée dans cette opération la somme globale de 1 688 213 Frs CFA se décomposant comme suit :

- Immeuble INGAR	768 584 Frs CFA
- Immeuble HA-KOUN	919 629 Frs CFA

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à verser à la SOCIÉTÉ ENERGIE ELECTRIQUE DE LA REUNION, la somme de 1 688 213 Frs CFA qui sera imputée sur le programme voirie-assainissement de 1970 au chapitre 902 - article 230 320 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu
M. Denis le 28 juillet 1971
P. le Profel
Secrétaire Général
Signé: Ph. Kessler
ou copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Signé: M. C. ALARCON